

UNIMAIR



Numéro 64

Juillet 2012

Sommaire

- ◆ Editorial 1
- ◆ Fiscalité, finances 2
- ◆ La réaction de Chooz 3
- ◆ La Convention des Maires 4
- ◆ Éclairage public : Comment l'économiser. 5
- ◆ Un homme précieux : Gérald Dardart 6
- ◆ Des ruches en ville, pourquoi pas ? 7
- ◆ Route des légendes : le point 8
- ◆ Notre fiche technique : la Thermographie 9-10

Demande de carte nationale d'identité.

Pour améliorer le service aux administrés et faciliter le travail des mairies, la Préfecture a mis en place un numéro d'appel exclusivement dédié aux mairies pour tout renseignement concernant le traitement des demandes de carte nationale d'identité: 03 24 59 67 47. De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.



Éditorial

Avec l'élection de François Hollande à la Présidence de la République et celle d'une nouvelle majorité à l'Assemblée, la grande nouvelle pour les élus locaux de tous bords, c'est bien sûr l'espoir de revenir sur la loi de 2010 de réforme des collectivités territoriales, loi votée à contre-cœur au demeurant par une partie de la majorité de l'époque, tant elle comportait de signes de méfiance et de mépris à l'égard des élus de la France d'en bas.

- Serait abrogé le projet aberrant d'un nouveau type d' élu local, le "conseiller territorial", cet hybride, cette curiosité qui devait se substituer au conseiller général et au conseiller régional. Ce qui aurait nécessité partout la construction d'un nouveau Conseil régional ! Où était le prétexte d'économie ?

- Serait rétablie la clause générale de compétence des différents échelons des collectivités locales car le texte de 2010 ne leur permettait plus d'intervenir dans certains domaines. Les financements de solidarité entre collectivités de différents niveaux, financements sans lesquels une petite commune n'aurait rien pu faire, seraient donc rétablis.

- Seraient réouverts, là où il n'y a pas eu consensus, les délais de concertation autour des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), tout en ayant pour principe de ne rien faire qui soit contraint et forcé, et surtout pas avec l'épée préfectorale dans les reins. La coopération intercommunale, c'est une mutualisation des moyens, et non un effacement de l'entité communale. En tout état de cause, le rapprochement de nos deux principales intercommunalités devrait s'en trouver facilité.

- Serait lancé, dès l'automne, un nouvel acte de décentralisation. Le Sénat a d'ailleurs engagé des Etats Généraux de la décentralisation et de la réforme de l'Etat. La nouvelle loi a déjà un nom : Loi Responsabilité et Autonomie (fiscale, financière et juridique). Il faudra en particulier réformer le système de financement de la dépendance qui étouffe les départements. En créant par exemple, un cinquième risque. Mais ceci est déjà anticiper sur le débat...



Claudine Ledoux
Présidente d'Unimair.